

Le 21 septembre 2020

Stations d'épuration : dernière étape de l'assainissement

L'assainissement collectif consiste à assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. L'extension et l'entretien des installations constituent un enjeu majeur pour la préservation de notre cadre de vie et en particulier pour la qualité des eaux du lac Léman.

Parallèlement à l'extension du réseau d'assainissement collectif, la surveillance continue des installations de traitement des eaux usées et leur mise à niveau restent une préoccupation majeure pour répondre aux exigences réglementaires, préserver notre cadre de vie et accompagner l'urbanisation du territoire.

Les eaux usées de Thonon Agglomération sont acheminées, via le réseau collectif, vers **quatre unités de traitement** :

1. **La station d'épuration de Thonon-les-Bains¹** collecte, sur notre territoire, les effluents de 10 communes : Thonon, Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Margencel, Orcier, Perrignier.

En 2019, elle a assuré le traitement des eaux usées provenant de 12 473 branchements du réseau de Thonon Agglomération (représentants 53 534 habitants).

2. **La station d'épuration du Bas-Chablais²** à Douvaine collecte les effluents de 12 communes : Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Loisin, Massongy, Messery, Nernier, Sciez-sur-Léman, Veigy-Foncenex et Yvoire.

Mis en service en 1997 puis restructuré entre 2013 et 2015, cet équipement dispose aujourd'hui **d'une capacité de traitement de 45 000 EH** (équivalent habitants) permettant d'assurer la poursuite du développement des communes situées à l'ouest du territoire.

Les chiffres

15 148 branchements représentant 32 165 habitants

2 578 681 m³ d'eaux usées traitées

26 mesures et analyses réalisées de manière hebdomadaire sur l'ouvrage

633 t de boues brutes produites, dont 524 t épandues en agriculture

¹ Créée dans les années 1970, cet ouvrage a permis de répondre à la croissance démographique du bassin de vie se développant alors autour de la ville-centre et donc de traiter les eaux usées des communes alentours se déversant, jusque-là, en grande partie, directement dans le milieu naturel. Cette station d'épuration reste une propriété du SERTE et est actuellement gérée en délégation par la société SAUR. Elle présente une capacité de traitement de 148 500 EH (équivalent habitant).

² En 2019, les charges entrantes traitées par cet ouvrage correspondent à 25 083 EH en moyenne annuelle. Exploité en régie, cet ouvrage voit ses analyses environnementales ainsi que ses indicateurs de rendement faire apparaître de très bons résultats et permettent de constater la conformité de l'équipement vis-à-vis des seuils réglementaires maximaux. Les prélèvements effectués en 2020 dans le lac Léman, à 35 m de profondeur ainsi que sur la plage de Tougues, n'ont notamment révélé aucun impact de la station d'épuration sur le milieu naturel.



Zoom sur...

En 2019, de nouveaux filtres à sable ont été installés à la station d'épuration de Douvaine ; coût de l'investissement : 288 000 € HT.

3. La station d'épuration de Fessy et Lully

Cette structure est dimensionnée pour traiter les eaux usées de 1000 EH. Mis en service en 2005, elle fonctionne aujourd'hui à 75% de sa charge possible.

Les Chiffres

708 abonnés soit 1 663 habitants

70 595 m³ d'eaux usées traitées

4. La lagune de Brenthonne³

Le fonctionnement de la lagune de Brenthonne en 2017 est conforme à la réglementation avec le traitement de 155 m³/jour, pour une capacité de 1740 EH autorisés.

Les Chiffres

450 Abonnés

46 171 m³ d'eaux usées assujetties à la redevance

Des indicateurs techniques témoins de la qualité du service

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usés (unitaire ou séparatif) :	84 801
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	680,2

Indicateurs de performance

Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées :	94,77 %
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application de la directive ERU* :	Conforme
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation :	100%

*Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des Eaux Résiduaires Urbaines

³ Mise en service en 1985, ses paramètres de traitement sont bons. Le Foron, cours d'eau se situant à l'aval du rejet de la lagune, conserve un taux écologique jugé « moyen » à « bon » pour 2017.

A retenir à propos d'assainissement :

L'agglomération active

Plus de 6 M€ ont été engagés depuis 2017 ; plus de 2,5 M€ en 2019 avec notamment les raccordements des hameaux du Liège à Draillant et de Brécorens à Perrignier, l'extension du réseau dans le secteur de Graizier à Bons-en-Chablais, renforcement du secteur de Corzent et extension du réseau dans le secteur de Sechy à Thonon-les-Bains, entretien des stations d'épuration...

+ de 700 kilomètres de réseau desservent près de 94 % des foyers situés en zone d'assainissement collectif.

Un diagnostic général des installations de collecte

Celui-ci a été finalisé sur 24 communes du territoire, et lancé sur la ville-centre.

Cette première étape de l'étude permet d'ores et déjà d'envisager un Plan Pluriannuel d'Investissements de plus de 57 M€ sur 10 ans.

Une compétence étendue

Depuis le 1^{er} janvier, Thonon Agglomération est compétence en matière d'**eau potable, d'eaux pluviales urbaines et de défense incendie**. Elle assure ainsi la **gestion globale du cycle de l'eau** (protection de la ressource naturelle et gestion des milieux aquatiques, production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et protection contre les inondations, défense incendie).